

## Quels éléments prendre en compte au titre de la masse salariale de référence ?

	oui	non
Gains et rémunérations soumis à cotisations	Х	
Indemnités versées à l'occasion de la rupture du CDI		Х
Indemnités versées à l'occasion de la rupture du CDD	Х	
Indemnité transactionnelle (Part exonérée de cotisations)		X
Indemnité transactionnelle (Part soumise à cotisations)		X
Participation aux résultats (participation, intéressement)		х
Rémunération des salariés mis à disposition (entreprise d'accueil)		X